



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le

ID : 013-211300538-20231227-2024\_03\_EDUC-AR



## DECISION DU MAIRE

2024\_03\_EDUC

**OBJET :** *Convention tripartite entre la commune de Mallemort, l'école élémentaire Frédéric Mistral et Vincent PERINAUD pour l'organisation d'un atelier Tir à l'arc.*

**Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de soutenir le projet d'atelier Tir à l'arc mis en œuvre à l'école élémentaire Frédéric Mistral ;

### **DECIDE,**

**Article 1 :** De signer avec Vincent PERINAUD, entrepreneur individuel en enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs sise 4 lotissement le pré d'Emma 13113 LAMANON, et l'école élémentaire Frédéric Mistral, sise rue Paul Cézanne 13370 Mallemort, une convention pour la réalisation du projet scolaire atelier tir à l'arc selon les conditions de la convention et le devis établi d'une participation financière de 414 €.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

**Article 3 :** Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 27/12/2023

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

